



## La santé et la sécurité des personnels n'est pas négociable Protégeons-nous et protégeons nos élèves, remplissons les fiches du registre de santé et sécurité

Face à des conditions de travail de plus en plus dégradées en raison du contexte sanitaire, du manque de moyens et des réformes libérales, la CGT Educ'Action 83 appelle les enseignants à un envoi massif de fiches RSST à l'administration pour faire entendre leur mécontentement.

Chaque agent a la possibilité d'inscrire dans le RSST les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. L'employeur est mis face à ses responsabilités car il a obligation de réponse et de solution.



La multiplication des fiches RSST est un signal important pour affirmer le droit à la santé au travail. Dans le Var, des directeurs d'école ont commencé à envoyer des fiches. La CGT Educ'Action appelle à amplifier ce mouvement et à nous faire suivre vos fiches RSST dans lesquelles vous consignerez ce qui selon vous dégrade votre santé. Nous accompagnons cette **collecte de fiches RSST** d'une **lettre ouverte à l'IA-DASEN** et nous vous appelons à la signer massivement.



Le RSST est un outil qu'il est préférable d'utiliser de manière collective plutôt qu'individuelle. Nous vous encourageons donc à en discuter et vous organiser avec le maximum de vos collègues.

Nous vous proposons un modèle de fiche RSST que vous pouvez modifier selon la situation de votre école.

### 1) Structurez votre récit

Soyez précis, factuel. Il s'agit de dénoncer des conditions de travail, des faits, et non d'attaques personnelles.

Utilisez le "je" avec précaution, présentez le problème en démontrant qu'il s'applique au collectif (sinon, l'employeur pourra répondre qu'il s'agit d'un problème personnel et non pas d'organisation du travail). Mettez en valeur le contexte, les injonctions paradoxales

Après avoir exposé les faits, expliquez les conséquences (impact sur la santé, stress)

### 2) Signez l'extrait du registre (de préférence par l'équipe ou un représentant syndical)

### 3) Transmettez à l'IEN ainsi qu'à [cgteducprimaire@cgteducvar.fr](mailto:cgteducprimaire@cgteducvar.fr)

Vous pouvez retrouver des infos supplémentaires sur la site de la Cgt Educ'action 83 :

<http://www.cgt-education-var.fr/pages/actualite-generale/cat-2015/juin-2015/registre-sante-securite-mode-d-emploi.html>

